|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | Agriculture et Développement Rural |
| Numéro de poste Sysper: | 461140 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Carlos MARTÍN ÓVILO  2eme trimestre 2025  2+2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 27-01-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité AGRI E.3 est en charge du suivi et de l'analyse de la situation du marché des produits animaux (lait, viande, œufs, miel) au sein de la DG Agriculture et Développement Rural. Dans le cadre de la mission globale de la Direction « Marchés » (promouvoir la compétitivité, la résilience et la diversité du secteur agricole pour assurer la sécurité alimentaire à long terme dans le cadre d'un système alimentaire durable), l'unité fournit régulièrement des analyses de marché à la hiérarchie, aux États membres et aux parties prenantes. L'unité est en charge de la gestion de deux observatoires des marchés (lait et viandes).

L'unité assure une gestion appropriée des marchés avec les instruments prévus par l'organisation commune des marchés, ce qui implique la responsabilité de rédiger et de négocier la législation pertinente.

Les spécificités des produits animaux nécessitent un lien étroit avec la sécurité alimentaire, le bien-être animal, les aspects environnementaux et le commerce international. Cela implique également des contacts fréquents avec les parties prenantes tout au long de la chaîne d'approvisionnement (producteurs, industrie de transformation, commerçants et détaillants).

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste de chargé de politique et de marché pour les produits animaux qui collaborera principalement à l'analyse économique et au suivi des évolutions du marché, y compris la formulation d'options politiques appropriées. Cela comprend notamment les tâches suivantes :

* Suivi de la mise en œuvre des normes de commercialisation des produits animaux, en particulier des dispositions énoncées dans la directive sur le miel récemment révisée.
* Suivi de l'évolution du marché dans l'UE et au-delà et rédaction de notes d'information et de rapports de marché adéquats ;
* Suivi de la mise en œuvre de divers instruments de marché (classement des carcasses, aide au stockage privé, mesures exceptionnelles de soutien du marché, étiquetage, questions de commerce extérieur, etc.);
* Participation active aux comités, groupes d'experts et autres réunions pertinentes avec des représentants des États membres ou des pays tiers ainsi que de diverses parties prenantes ;
* Fourniture de conseils sur la politique agricole commune pour les dossiers pertinents.

En tant que tâche secondaire, le nouveau collègue pourrait être invité à fournir une expertise pratique dans le domaine du classement des carcasses et de la notification des prix de la viande. Sous la supervision du chef d'équipe « Secteur de la viande », le titulaire du poste contribuerait à l'organisation des visites du comité d'inspection de l'Union.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue hautement qualifié, très motivé et ouvert d'esprit, possédant une expérience dans le domaine agricole. Il/elle doit avoir une bonne connaissance de la PAC, en particulier dans les domaines liés au poste. Une expérience particulière dans le secteur des produits animaux n'est pas un prérequis mais serait très appréciée. Le candidat retenu doit faire preuve d'un engagement élevé pour assurer la qualité et l'exactitude et être capable d'exécuter ses tâches de manière indépendante et flexible.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)